

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2025

DCM : N° 2025-07-03

OBJET : CIMETIERE FOUCHERANS – AVENANT AU MARCHÉ

**L'an deux mil vingt-cinq
Le huit juillet**

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250708-2025_07_03-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 11/07/2025
Convocation du Conseil du
01/07/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 16
Ayant donné
procuration : 2

Résultat du vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Pierre CLAUSSE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2024-12-09 du 05/12/2024 prise pour la réfection et l'aménagement du cimetière de Foucherans.

Le Maire indique également au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de réfection et d'aménagement du cimetière de Foucherans, certains travaux prévus n'ont pu être fait suite à l'état de lieux des tombes et notamment pour l'ouverture de certains caveaux ; ce qui engendre une moins-value sur le montant du marché.

Il indique également que des modifications du cahier des charges ont été demandées :

- Réalisation d'une allée en gravier avec préparation en alvéoles plastique,
- Réalisation d'une allée en gravier avec préparation géotextile,
- Fourniture et pose d'un robinet extérieur
- Réalisation de 2 poteaux en béton bouchardé ; ce qui entraîne une plus-value.

Après l'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

- Accepte cette plus-value qui s'élève à 2 396.83 € HT soit 2 876.19 € TTC. À la suite de cet avenant, le montant du marché est de 70 170.91 € HT soit 84 205.09 € TTC,
- Autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

